

CHYPRE – Ressources en eau

Planification et adaptation aux CC

Résumé

S'étendant sur environ 9 251 km², Chypre est la troisième plus grande île de la Méditerranée. Elle compte environ 754 000 habitants et les précipitations annuelles y sont de l'ordre de 503 mm par an. Au cours des cent dernières années, des changements climatiques ont été observés, avec une tendance à la réduction du volume des précipitations au rythme de 1 mm par an et un réchauffement des températures de l'ordre de 0,5 °C. La réduction des précipitations et l'élévation de la température ont eu des effets néfastes sur la disponibilité des ressources hydriques naturelles, qui se sont trouvées réduites de 40 % par rapport aux estimations effectuées en 1970 dans le cadre de la préparation du plan-cadre national pour l'eau. Les phénomènes climatiques extrêmes, notamment les sécheresses, sont plus fréquents qu'auparavant. Le manque et la pénurie d'eau provoqués par la sécheresse ont des conséquences économiques, sociales et environnementales. C'est pourquoi Chypre a défini et mis en œuvre un plan-cadre national pour l'eau, préparé dans les années soixante-dix sur la base des données météorologiques disponibles à l'époque. Il est toutefois apparu, après sa mise en application, que les ressources hydriques disponibles étaient de 40 % inférieures aux estimations initiales, mettant en lumière la crise de l'eau. Cette situation de crise provoquée par les changements climatiques a contraint le gouvernement à revoir son plan de gestion de l'eau qui envisageait l'introduction du dessalement de l'eau de mer pendant la période 2005-2010. Il a été décidé de commencer à recourir à ce procédé dès 1997, d'accélérer la réalisation des projets de réutilisation des effluents ménagers, d'intensifier les mesures de la demande d'eau et d'entreprendre une nouvelle évaluation de la demande d'eau et des ressources hydriques naturelles disponibles.

Chypre a ratifié la Convention sur les changements climatiques de 1992, de même que le Protocole de Kyoto, et a préparé un plan stratégique national pour s'acquitter de ses obligations, bien qu'elles ne soient pas encore précisément définies puisque Chypre ne figure pas sur la liste A du Protocole de Kyoto. Après avoir constitué un comité ad hoc sur le changement climatique, elle s'emploie maintenant activement à définir une stratégie et les mesures à prendre en vue de limiter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques ne relèvent toutefois pas de la compétence de ce comité.

En raison du changement climatique et de son impact immédiat lié à la réduction de la disponibilité des ressources hydriques naturelles, le gouvernement chypriote a établi un comité de gestion de la sécheresse chargé d'appliquer des mesures visant à atténuer les effets négatifs de la sécheresse et principalement d'atténuer les problèmes découlant de la pénurie d'eau. En parallèle, conscient de la nécessité de disposer de ressources additionnelles, le gouvernement a décidé de recourir au dessalement de l'eau de mer pour accroître la disponibilité de l'eau et améliorer la fiabilité de l'approvisionnement assuré par les projets gouvernementaux existants dans le domaine de l'eau. Le comité sécheresse n'est pas un comité permanent mais un comité ad hoc qui est mobilisé en cas de sécheresse.

Dans la mesure où il est plus que probable que les changements climatiques se poursuivront et que le niveau de la mer autour de l'île continuera de monter en raison du réchauffement de la planète, affectant négativement les aquifères côtiers et l'étendue du littoral, il est indispensable de définir un plan stratégique visant à atténuer les effets du changement climatique ainsi que des mesures d'adaptation. Chypre a une grande expérience dans ce domaine en raison de la pénurie d'eau dans l'île — un des impacts négatifs du changement climatique —, et elle pourrait partager ses compétences en la matière avec d'autres pays. La table ronde de la conférence d'Athènes offre une excellente occasion aux différents pays de partager le fruit de leur expérience et leur savoir-faire. Les participants doivent tout mettre en œuvre pour que la

conférence soit fructueuse et couronnée de succès. La table ronde doit marquer le début d'un débat approfondi sur les questions essentielles liées aux changements climatiques : la réduction des précipitations, l'augmentation de la température, l'élévation du niveau de la mer, les causes des phénomènes climatiques extrêmes, leurs effets sur le contrôle et la disponibilité des ressources hydriques naturelles, les mesures à prendre en vue d'éviter ou de limiter les changements climatiques en application du Protocole de Kyoto, les mesures à prendre pour atténuer leurs effets négatifs et l'étude de politiques d'adaptation pour faire face à leur impact.

Lors de la table ronde, les discussions devront essentiellement porter sur les outils pratiques qui permettront aux participants et à leurs représentants nationaux d'évaluer les changements climatiques, de dresser un bilan de leurs effets négatifs ou bénéfiques et de déterminer les mesures appropriées pour en atténuer les conséquences. Ceci permettra aux pays méditerranéens de préparer leurs plans stratégiques nationaux en vue d'atténuer les effets néfastes de ce phénomène.